



VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

Accès à la zone industrielle de Fontaines: du concret pour notre avenir



«Notre Commune n'est pas une cité-dortoir!». Ce message commence à être entendu autour de nous. Tant mieux! Val-de-Ruz accueille en effet de nombreux fleurons économiques et industriels qui contribuent à notre rayonnement et à celui de notre canton.

A ce titre, le village de Fontaines héberge l'un de nos pôles économiques les plus importants: 450 emplois en 2008; près de 800 en 2011. Un dynamisme qui a son revers, en termes de trafic et de sécurité routière dans les quartiers d'habitation. Autre inconvénient, l'absence d'un accès plus direct à la zone industrielle, pourtant prévu depuis la fin des années 1960, limite toute perspective de développement.

Le Conseil communal a décidé d'empoigner le problème. Avec l'appui des autorités cantonales, il a élaboré un projet de route d'accès à la zone industrielle, projet présenté à la population de Fontaines le 4 juin dernier. La demande de crédit de CHF 3,55 millions, subventionnée à hauteur de 40% par l'Etat, sera soumise au Conseil général le 30 juin prochain.

La réalisation de la route est accompagnée d'un nouveau plan de circulation et de mesures de protection du village contre les inondations. Ainsi, l'attractivité du site de Fontaines sera assurée tout en améliorant la qualité de vie des quartiers environnants. La zone industrielle retrouvera un potentiel de développement avec une utilisation plus intelligente et plus rationnelle du sol.

C'est ainsi une première réponse concrète aux travaux menés par les groupes de citoyens qui se sont penchés sur notre avenir l'année dernière.

Claude-Henri Schaller, conseiller communal

Actualités

Recensement des logements et locaux vacants au 1^{er} juin 2014

Chaque année, un recensement des logements et locaux vacants est effectué afin de déterminer le taux d'appartements à louer dans les communes du canton.

Afin d'obtenir les résultats les plus précis, nous invitons les propriétaires privés à nous annoncer les objets libres au 1^{er} juin 2014. Seuls les logements ou locaux commerciaux situés dans la commune et destinés à la location durable (plus de trois mois) sont concernés.

Par contre, les bâtiments gérés par des particuliers, organismes ou sociétés inscrits dans le registre des gérants d'immeubles sont recensés directement par correspondance.

Veillez prendre contact avec le responsable du recensement au 032 886 56 80 ou raymond.huguenin@ne.ch pour annoncer les objets à recenser ou pour toute autre question relative à ce sujet.

Le délai de réponse est fixé au 20 juin 2014.

Drapeaux de la Commune de Val-de-Ruz

De nombreux citoyens se sont adressés à la Commune en vue d'acquiescer des drapeaux avec les armoiries communales. La Commune n'entend pas se substituer à des entreprises privées, c'est la raison pour laquelle nous prions les personnes intéressées de s'approcher directement des sociétés spécialisées.

La chancellerie reste à disposition pour tout renseignement au 032 886 56 00 ou chancellerie.val-de-ruz@ne.ch.

Nouvelle composition du Conseil communal

Dans sa séance du 2 juin 2014, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour l'année 2014-2015 de la manière suivante:

| | |
|--------------------|---------------------------|
| Président | Armand Blaser |
| Vice-présidente | Anne-Christine Pellissier |
| Secrétaire | François Cuche |
| Secrétaire-adjoint | Claude-Henri Schaller |
| Membre | Christian Hostettler |

La responsabilité des différents dicastères reste inchangée, hormis la chancellerie dévolue à la présidence.

Stayin'alive motards, ne vous faites pas shooter

Seuls 2% des kilomètres parcourus sur les routes suisses le sont à moto. Pourtant, les motards représentent 30% des blessés graves dans les accidents de la circulation routière. 13'000 d'entre eux environ sont blessés chaque année (cas non recensés inclus). Malgré une baisse du nombre de motocyclistes décédés ou gravement blessés sur les routes au cours des dix dernières années, leur risque d'accident reste démesurément élevé. Mais ils ne sont pas les principaux fautifs. Des analyses du bpa montrent qu'en cas de collision avec une voiture, l'automobiliste est complètement ou partiellement fautif dans les deux tiers des cas. Pourtant, même dans ces cas, les motards peuvent faire beaucoup pour leur propre sécurité.

Conseils

- Attendez-vous en tout temps à ce que d'autres usagers de la route ne vous voient pas;
- roulez prudemment, en anticipant les dangers, et respectez les règles de la circulation;
- ne surestimez pas vos capacités – notamment avec des motos lourdes et performantes;
- portez un bon équipement de protection en plus du casque – aussi sur les courts trajets;
- conduisez une moto équipée d'un système antiblocage et d'un système de freinage intégral.

La Fédération Motocycliste Suisse et le bpa mènent une campagne qui a pour objectif de réduire le nombre d'accidents dus aux collisions avec des motards. Plus d'informations sur www.bpa.ch.



Vie pratique

Ramassage des déchets - Rappel

Les déchets verts doivent impérativement être mis dans des petits seaux verts ou des containers de minimum 140 litres (sac biodégradable obligatoire dans chaque seau).

Afin de permettre un travail efficace lors du ramassage de ces déchets, il est important que votre container soit identifiable par notre personnel. Par conséquent, nous vous demandons de marquer votre container par un **V** pour les déchets verts et un **P** pour les ordures ménagères. Ces lettres, de couleur claire et d'une hauteur de 30 cm minimum, doivent être posées sur plusieurs côtés pour être reconnaissables par temps sombre.

Concernant les ordures ménagères, les sacs taxés doivent être déposés au bord de la route uniquement le jour de la collecte afin d'éviter que les animaux les éventrent pendant la nuit.

Pour ne pas broyer du noir lors d'une panne de courant, soyez prêts

Même en Suisse, on ne peut pas exclure une longue panne de courant voire une pénurie d'électricité. Les deux auraient de graves incidences, notamment si l'on ne s'y est pas préparé. C'est pourquoi vous devez réfléchir aux parades pour affronter un tel scénario, dans votre environnement privé comme professionnel.

Informez-vous

Pour vous épauler, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, aidé par des représentants des branches et des associations professionnelles, a regroupé sur son site de nombreuses informations, notamment sur:

- les conséquences d'une coupure de courant et d'une pénurie d'électricité;
- les éventuels préparatifs et le comportement à adopter;
- les mesures de gestion réglementée préparées par la Confédération en cas de crise.

Ces informations sont destinées aux PME (toutes branches confondues), aux exploitations agricoles, aux cabinets médicaux, aux pharmacies ainsi qu'à la population. Consultez le site www.au-courant.ch pour améliorer votre prévention face aux pannes d'électricité. Mieux vaut anticiper!

Nous profitons également de vous rappeler qu'en cas de panne d'électricité, Groupe E SA est le mieux à même de vous renseigner au 032 732 41 11.

Bascule d'impôt

En décembre 2013, le Grand Conseil s'est prononcé sur l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes neuchâteloises. Cette décision modifie les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques pour les années 2014 et 2015 de l'ensemble des communes.

Vous l'aurez constaté sur vos tranches d'impôt, le coefficient d'impôt de la Commune de Val-de-Ruz a augmenté de sept points de l'impôt de base alors que celui de l'Etat a diminué de sept points également, donc sans impact sur le montant dû.

Dès 2016, le coefficient d'impôt des communes sera augmenté de trois points de l'impôt de base, alors que celui de l'Etat sera diminué de trois points en parallèle.

| | Coefficients | | | |
|-------------------|--------------|------|------|------|
| | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
| Etat | 123 | 130 | 130 | 130 |
| La Chaux-de-Fonds | 77 | 70 | 70 | 70 |
| Les Planchettes | 80 | 73 | 75 | 75 |
| La Sagne | 77 | 70 | 70 | 70 |
| La Tène | 59 | 52 | 52 | 52 |
| Val-de-Travers | 79 | 72 | 72 | 72 |
| Milvignes | 65 | 58 | --- | --- |
| Val-de-Ruz | 68 | 61 | --- | --- |

L'administration des finances et du développement économique répond à vos questions à ce sujet au 032 886 56 24 ou à development.val-de-ruz@ne.ch.

Manifestations

Journées des aînés

Les journées dédiées aux aînés de la Commune de Val-de-Ruz auront lieu les 17 et 18 septembre prochains à la Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

Toutes les personnes atteignant l'âge de 70 ans et plus durant l'année 2014 seront conviées par courrier prochainement. Alors, à vos agendas!